



MÉMOIRE DÉPOSÉ
DANS LE CADRE DE LA RÉVISION
DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS
DES COMMISSIONS PERMANENTES

PRÉSENTÉ AUX MEMBRES DE LA
COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

02 JUIN 2010

Ce mémoire a été adopté par les membres du Conseil jeunesse de Montréal lors de sa rencontre régulière mensuelle du 25 mai 2010.

Les membres du Conseil jeunesse de Montréal sont : M. Jonathan Lesage, président, M. David Côté, vice-président, Mme Jessy Thermil, M. Julien Trépanier-Jobin, Mme Sophie Tremblay-Gratton, Mme Claudia Lacroix Perron, M. Rémi Garand, Mme Christina Gyane, M. Jean-Sébastien Lascary, Mme Geneviève Gardère, M. Dimitri Dorsainville, M. David Nguyen, Mme Valeria Akim et Mme Julie-Maude Normandin.

Rédaction

Martin Crépeau

Soutien administratif

Nancy Bergeron

Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Télécopieur : 514 868-5810

cjm@ville.montreal.qc.ca

Ce document est également disponible en version PDF à l'adresse suivante :

www.ville.montreal.qc.ca/cjm

© Conseil jeunesse de Montréal, 2010

Pour de plus amples informations :

Martin Crépeau, coordonnateur

À NOTER :

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 1
1- Commission sur le développement social et la diversité montréalaise	p. 2
2 -Participation citoyenne aux travaux des commissions	p. 2
3 -Suivi des recommandations des commissions	p. 5
4- Résumé des recommandations du Conseil jeunesse de Montréal	p. 6

INTRODUCTION

En novembre 2009, le conseil municipal a confié à la Commission de la présidence du conseil le mandat :

«... d'évaluer le rôle et les responsabilités des commissions, ainsi que les liens entre les commissions et le comité exécutif, en ayant pour objectifs de mieux définir et d'en élargir les responsabilités des commissions, incluant l'examen des octrois de contrats et ainsi permettre aux élu(e)s d'être plus imputable et davantage partie prenante aux décisions, et en ayant pour objectif de rendre plus transparent le processus décisionnel relié à l'octroi de contrats. » (Résolution CM09 993)¹.

Pour donner suite à l'appel public d'idées portant sur le rôle et les responsabilités des commissions, le Conseil jeunesse de Montréal a fait parvenir au président de la commission, M. Claude Dauphin, une lettre soumettant son point de vue sur la question. Le Conseil jeunesse de Montréal a également assisté à la présentation de la proposition des membres de la commission quant à la révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes. Maintenant, les membres du Conseil jeunesse de Montréal souhaitent transmettre leurs idées sur la proposition de la Commission et contribuer à l'enrichissement de la réflexion collective.

De prime abord, nous sommes tout à fait en accord avec l'objectif de rendre le travail des commissions plus pertinent et performant. Il est impossible d'être contre la vertu. Nous sommes également obligés de dire, par contre, qu'à la suite de la présentation des membres de la Commission de la présidence et du dépôt du document de consultation, le 5 mai dernier, plusieurs questions et préoccupations demeurent encore.

¹ Document de consultation Révision du rôle et des responsabilités des Commissions permanentes avril 2010

1. COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

La création de la nouvelle commission sur le développement social et la diversité montréalaise apparaît être une bonne idée. L'optique du travail de concertation de cette commission avec les conseils consultatifs est intéressante. Il permettra que les conseils consultatifs, dont le Conseil jeunesse de Montréal, puissent pleinement jouer leur rôle de conseiller auprès des élus sur les problématiques qui leur sont propres, dans notre cas sur les questions de la jeunesse montréalaise. Les sujets qui y seront étudiés et les recommandations qui pourraient être soumises auront un impact direct sur l'exercice de la citoyenneté des Montréalaises et des Montréalais.

Cependant, il sera important de clarifier et de baliser le mandat et les attentes de concertation entre la commission sur le développement social et la diversité montréalaise et les conseils consultatifs pour éviter le dédoublement des travaux et des ressources. Le Conseil jeunesse de Montréal, en effet, peut être mandaté par le maire ou le comité exécutif pour étudier et déposer des avis sur toute question relative aux préoccupations des jeunes. Pour ce faire, il sollicite, entre autres, des opinions et commande des études ou des recherches permettant une meilleure connaissance de la réalité jeunesse montréalaise². Ce mandat se rapproche donc de celui de la nouvelle commission. Il faudra également clarifier la manière dont l'expertise des conseils consultatifs pourrait être utilisée pour la préparation des dossiers de la commission.

2. PARTICIPATION CITOYENNE AUX TRAVAUX DES COMMISSIONS

La volonté des commissaires de bonifier le processus démocratique et le rôle des commissions est manifeste. Une manière de le faire serait d'encourager davantage la participation des citoyens aux travaux des commissions. Nous l'avons abordé au cours de l'appel public d'idées et nous le refaisons ici, du fait de son importance. Nous croyons fermement à la pertinence, pour les commissions, de tenir à quelques reprises des consultations publiques itinérantes dans des lieux publics fréquentés par les jeunes. Plusieurs jeunes se sentent peu interpellés par la politique municipale. La tenue de consultations publiques à l'Hôtel de Ville dans un cadre formel avec le décorum qui en découle, peut en rebuter plus d'un. En août 2009, la Commission de la présidence recommandait à la ville de Montréal *d'encourager la tenue de séances des commissions dans les centres communautaires, maisons de jeunes, écoles secondaires, collèges ou universités de manière à rejoindre les jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent afin de les amener à s'intéresser aux enjeux municipaux*³. Malgré la complexité logistique et le surcroît de travail qu'engendrerait cette manière de faire, nous n'y voyons que des avantages. Cela confirmerait le message que les élus souhaitent se rapprocher et interagir avec les jeunes et les autres citoyens. De plus, cette

² Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal 02-177

³ Rapport de consultation et recommandations de la Commission de la présidence sur l'engagement démocratique et l'implication citoyenne des jeunes Montréalais et Montréalaises, août 2009

manière de fonctionner permettrait de rejoindre plus facilement les jeunes, de démystifier le travail en commission et le rôle des élus et de les intéresser aux enjeux de développement de leur ville. Enfin, les jeunes se sentiront davantage en confiance, si les consultations publiques se tiennent au sein des lieux qu'ils fréquentent.

Pour que les commissaires participent au processus décisionnel sur les grands dossiers et projets de la Ville, il est primordial qu'ils interviennent en amont des décisions à prendre. Il en est de même pour les citoyens. En leur permettant d'intervenir rapidement, ils pourront soumettre leurs points de vue et leurs préoccupations et ainsi influencer la réflexion des commissaires avant que les décisions ne soient prises. Cette manière de faire serait conforme à l'esprit de l'article 5 de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités⁴. Nous ne pouvons que souligner, à cet effet, l'étude du processus budgétaire 2011 qui va tout à fait en ce sens. Les élus et les citoyens peuvent questionner et intervenir sur les questions budgétaires de l'an prochain avant que le budget ne soit adopté.

Par leur proposition, les membres de la Commission de la présidence souhaitent « *valoriser le rôle des commissaires* » et qu'ils « *soient davantage partie prenante du processus décisionnel.* » En d'autres mots, la volonté de la Commission est que les commissaires soient imputables des décisions prises par le conseil municipal. Pour y parvenir, nous considérons qu'il faut maximiser la participation au processus démocratique des citoyens en général et des jeunes en particulier, qu'il faut créer des zones d'influence des élus dans le travail des commissions permanentes et qu'il faut conserver des lieux d'échange entre les commissaires et les citoyens. Par une présence accrue des citoyens au cours de leurs travaux, la réflexion des commissaires pourra ainsi être réellement bonifiée.

Ainsi, dans le cadre de la révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes, la Commission de la présidence du Conseil a innové en lançant un appel public d'idées où les citoyens ont eu l'occasion de participer, dès le début à la réflexion sur le sujet. Cet appel public d'idées pourrait être également utile pour déterminer le choix des sujets des travaux annuels des commissions. Compte tenu du fait que la Commission de la présidence propose que les commissions *tiennent quatre séances publiques parmi lesquelles les citoyens pourront assister à des séances de travail publiques statutaires durant lesquelles ils pourront s'exprimer et obtenir réponse à leurs questions sur des sujets qui les préoccupent*⁵, une de ces rencontres pourrait être réservée à un appel d'idées des thèmes d'étude des commissions.

Un autre aspect important de la mobilisation des citoyens à participer aux consultations des commissions permanentes est bien entendu la diffusion de l'information autour de celles-ci. Le règlement sur les commissions permanentes du Conseil municipal prévoit qu'un *avis public est publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le*

⁴ La participation des citoyennes et des citoyens aux affaires de la Ville contribue au renforcement de la confiance envers les institutions démocratiques, au sentiment d'appartenance à la ville ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active; page 5.

⁵ Document de consultation : Révision du rôle et des responsabilités des Commissions permanentes, avril 2010

*territoire de la ville*⁶. Cet avis public est souvent publié dans la section « Avis légaux » des journaux, section qui n'est pas toujours consultée par les jeunes et les autres citoyens. Il faudrait que les commissions fassent preuve d'une plus grande souplesse pour varier les méthodes de diffusion de l'information, de manière à maximiser la présence des jeunes dans les consultations publiques. Pourrait-on voir publier les avis publics dans d'autres quotidiens ou hebdomadaires, tel le journal *Métro*, le *24h*, le journal *Voir*, etc. qui sont davantage consultés par les jeunes. Il serait également possible de diffuser la tenue des consultations publiques à travers une liste d'envoi de courriels comprenant, entre autres, les diverses radios et associations étudiantes du secondaire, du cégep et de l'université ou de transmettre l'information lors d'événements jeunesse rassembleur, tel le Jeune Conseil de Montréal. Ces jeunes étant déjà impliqués dans le développement de leur milieu respectif, ils seront en mesure de venir participer aux consultations publiques et donner leur point de vue, si le thème les interpelle.

Lors de la présentation des membres de la Commission de la présidence, nous avons appris que les travaux des commissions allaient être webdiffusés, tout comme les séances du Conseil municipal le sont maintenant. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette initiative. Les jeunes sont friands de nouvelles technologies. Le Web 2.0., qui permet une meilleure interaction entre les utilisateurs d'Internet, pourrait être davantage mis à contribution par les élus en commission pour rejoindre les jeunes et pour échanger avec eux sur les questions étudiées. Serait-il envisageable, par exemple, que les jeunes et les autres citoyens interviennent pendant les travaux des commissions dans le cadre d'un forum en ligne, en temps réel, comme s'ils étaient sur place? Ou encore, serait-il possible que les jeunes envoient leurs commentaires par courriel ou par un autre moyen et que ces commentaires soient transmis aux commissaires? Est-ce que les commissaires pourraient aller chercher le point de vue des jeunes citoyens à travers des outils de sondage en ligne, tel que *Monkey Survey*? Le Conseil jeunesse de Montréal utilise actuellement cet outil dans le cadre de son avis sur les communications municipales et c'est un outil très intéressant qui permet de rejoindre rapidement les jeunes et qui compile automatiquement leur point de vue.

Toujours dans l'optique de faciliter les interventions des citoyens dans les travaux des commissions permanentes, il faudrait accorder davantage de temps de préparation aux citoyens et aux organismes intéressés à participer aux travaux des commissions. Présentement, *un délai d'au moins trois semaines doit s'écouler entre la séance de présentation du dossier et celle au cours de laquelle s'effectue la présentation des mémoires*⁷. Nous sommes d'avis qu'il faudrait laisser s'écouler au moins quatre semaines, sinon cinq entre la présentation du dossier et la présentation des mémoires. Plusieurs citoyens ne sont pas des spécialistes des dossiers étudiés et doivent souvent effectuer des recherches préparatoires pour appuyer leurs positions. De plus, ils sont souvent seuls pour rédiger leur mémoire, n'ayant pas les ressources nécessaires pour le faire, à la différence de certains organismes ou groupes de pression. En augmentant le temps accordé à la préparation, les citoyens seront mieux à même de réagir aux propositions des commissions.

⁶ Règlement sur les commissions permanentes du Conseil, article 15

⁷ Règlement sur les commissions permanentes du Conseil, article 18.1

Enfin, il serait intéressant d'installer une table et une chaise près du microphone où les citoyens doivent prendre la parole. Cette manière de faire serait plus conviviale pour les intervenants. Prendre la parole devant des élus et les citoyens est souvent intimidant et certains peuvent faire preuve d'une grande nervosité. Le fait de pouvoir s'asseoir et de déposer leurs documents devant eux leur permettrait une plus grande assurance et une meilleure capacité à transmettre leurs propos.

3. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES COMMISSIONS

La question du suivi des recommandations des commissions est peu développée dans la proposition des membres de la Commission de la présidence. Il n'y est mentionné que les recommandations seront déposées au conseil municipal et qu'un délai maximal sera respecté pour obtenir une réponse à ces recommandations. Actuellement, il n'y a qu'une résolution du conseil municipal qui demande à ce que la réponse du comité exécutif soit déposée à la troisième séance suivant le dépôt du rapport et des recommandations d'une commission. C'est donc dire que le comité exécutif n'a pas d'obligation formelle de répondre aux travaux des commissions et qu'il peut s'écouler plusieurs mois avant qu'il ne remette sa réponse aux commissions. On peut noter, à cet effet, qu'à la suite de consultations publiques sur l'engagement démocratique et l'implication citoyenne des jeunes Montréalais et Montréalaises, auxquelles a participé le Conseil jeunesse de Montréal, la Commission de la présidence a déposé ses recommandations au Conseil municipal, le 24 août 2009; jusqu'à maintenant, aucune réponse n'a été reçue et nous ne connaissons toujours pas le point de vue du comité exécutif sur ce qui a été proposé par la commission.

Nous souhaitons donc qu'un règlement encadre véritablement la question du suivi des recommandations. Les élus des commissions et les citoyens mettent temps et énergie pour étudier les sujets et pour soumettre leurs propositions d'action. Sans cette obligation de suivi, l'exercice démocratique perd de son sens pour les commissaires, les intervenants et les jeunes citoyens qui peuvent se demander à quoi a réellement servi leur participation puisque les travaux de la commission ne semblent pas mener à des changements véritables. Sans réponse formelle et sans suivi, il est légitime de se demander si le travail des commissaires est pris véritablement au sérieux.

Nous considérons que le dépôt du rapport d'une commission au comité exécutif de la Ville doit donner suite à une réponse rapide. Un délai de 90 jours, nous apparaît suffisant pour étudier les recommandations reçues par les commissions, pour juger du réalisme des actions proposées et pour rédiger une réponse expliquant pourquoi telle recommandation est acceptée ou pour justifier pourquoi elle ne l'est pas. Nous croyons aussi que le comité exécutif devrait déterminer un processus qui qualifierait les recommandations reçues par ordre de priorité, duquel découlerait un processus de suivi spécifique selon l'ordre de priorité établi. Il serait ainsi possible de distinguer les priorités à mettre en œuvre à court, moyen ou long terme et le comité exécutif pourra alors soumettre un échéancier pour réaliser les recommandations qu'il aura acceptées.

Cette réponse du comité exécutif aux travaux d'une commission devrait aussi être transmise aux citoyens qui auront été présents au cours de ces travaux, de manière à ce qu'ils puissent être au courant des résultats des travaux et des engagements du comité exécutif. Il serait également pertinent que les commissions, une fois l'an et avec la collaboration du comité exécutif, dépose au conseil municipal, un bilan des différentes recommandations soumises et qui fait état de ce qui en a découlé comme action concrète. Les élus et les citoyens verront ainsi le véritable impact du travail des commissaires qui seront plus à même de démontrer l'exercice de leur rôle. L'adoption et le maintien de procédures à l'égard du suivi des recommandations des commissions permanentes seraient l'illustration de la volonté de la Ville de « s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques⁸. »

4. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

Les membres du Conseil jeunesse de Montréal croient fermement au rôle des commissions à titre d'instrument démocratique favorisant la prise de parole citoyenne. Nos commentaires ont été faits en ce sens. Nous encourageons les membres de la commission de la présidence à poursuivre leur réflexion sur les travaux de révision du rôle et des responsabilités des commissions permanentes. À cet effet, les membres du Conseil jeunesse de Montréal recommandent :

- a) Que la collaboration attendue entre la commission sur le développement social et la diversité montréalaise et les conseils consultatifs soit définie;
- b) Qu'une séance publique de travail des commissions soit réservée à un appel public d'idées pour déterminer les sujets annuels d'étude;
- c) Que les commissions permanentes interviennent en amont du processus décisionnel sur les grands dossiers et projets de la Ville;
- d) Que les commissions permanentes planifient davantage de consultations publiques itinérantes, dans des lieux publics, fréquentés par les jeunes et qu'elles se déroulent en amont des décisions à prendre;
- e) Que les commissions permanentes revoient leur mode de fonctionnement pour permettre une meilleure participation des citoyens aux travaux des commissions;
- f) Que le suivi des recommandations des commissions soit défini et amélioré.

⁸ Article 16c de la Charte des droits et responsabilités, p. 7